
Convention sur les armes à sous-munitions

Réunion préparatoire

Genève, 6 septembre 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Examen des conclusions de fond de la première Assemblée des États parties

Projet

Un monde sans armes à sous-munitions: passer du concept à l'action La déclaration de Vientiane de 2010

Soumis par le Président désigné,

Nous, représentants de haut niveau des États parties à la Convention interdisant les armes à sous-munitions, ici réunis à Vientiane (République démocratique populaire lao) pour la première Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions,

Sachant que les armes à sous-munitions provoquent des dommages inacceptables à la population civile durant les conflits et longtemps après,

Reconnaissant que la contamination par les armes à sous-munitions a de graves conséquences sur la population vivant à proximité immédiate, et que les restes d'armes à sous-munitions entravent l'élimination de la pauvreté, ainsi que le développement économique et social dans les pays affectés,

Reconnaissant qu'une assistance adéquate doit être fournie aux victimes des armes à sous-munitions dans les pays affectés, en matière de soins médicaux, de réadaptation, de soutien psychologique et d'insertion économique et sociale, ce que souvent ces pays ne peuvent pas faire faute de capacités suffisantes,

Reconnaissant aussi qu'à côté de l'enlèvement et de la destruction des restes d'armes à sous-munitions, l'éducation à la réduction des risques est essentielle pour faire en sorte que les civils vivant à proximité des zones contaminées soient conscients des risques présentés par ces restes,

Sachant que les pays les plus affectés ont besoin de la coopération et de l'assistance internationales pour régler les problèmes causés par les armes à sous-munitions,

Conscients des difficultés que rencontrent les pays les plus affectés pour s'acquitter sans coopération et assistance internationales de leurs obligations internationales en matière d'enlèvement et de destruction des restes d'armes à sous-munitions,

Préoccupés par le fait que des milliards d'armes à sous-munitions sont encore stockées dans un certain nombre de pays dans le monde entier et menacent ainsi de causer des souffrances à des êtres humains,

Accueillant avec satisfaction les initiatives prises par certains États parties qui ont fini de détruire leurs stocks d'armes à sous-munitions et par d'autres États parties qui se sont engagés dans ce processus,

Conscients que certains pays ont besoin, pour détruire leurs stocks d'armes à sous-munitions, de la coopération et de l'assistance internationales,

Notant avec satisfaction que 108 États ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions et que [39] États l'ont ratifiée,

Réaffirmant la nécessité de continuer à encourager ceux qui n'ont pas encore signé et ratifié la Convention à le faire,

Par les présentes, nous déclarons que:

1. Nous nous *engageons à exécuter* intégralement les obligations découlant de la Convention;
2. Nous nous *engageons à fournir* l'assistance financière, politique et technique nécessaire afin d'aider les États parties à élaborer des plans et des mesures nationaux détaillés pour exécuter toutes les obligations correspondantes;
3. Nous nous *engageons à veiller* à la destruction des stocks d'armes à sous-munitions dans les délais fixés par la Convention, et à fournir toute assistance nécessaire;
4. Nous *remercions* les États parties et non parties qui ont entrepris de détruire des stocks d'armes à sous-munitions avant l'entrée en vigueur de la Convention;
5. Nous *réaffirmons* les engagements que nous avons pris de marquer, protéger et nettoyer les zones contaminées aussi tôt que possible afin de sauver à la fois les vies et les membres des civils vivant dans les zones contaminées ou à proximité;
6. Nous nous *engageons à assurer* la fourniture d'une assistance et d'un appui adéquats aux victimes, notamment pour leur réinsertion sociale et économique;
7. Nous nous *engageons à renforcer* notre coopération avec les organisations internationales et la société civile pour améliorer l'application de la Convention;
8. Nous *appelons* tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer au plus vite.